



SIPHL

LETTRE D'INFORMATION AUX FUTURS INTERNES CONCERNANT LES CHOIX EN PHARMACIE HOSPITALIERE DE NOVEMBRE 2017

Lyon, le 18 juillet 2017

L'objectif de cette lettre est de répondre aux questions que peut soulever l'internat en Rhône Alpes Auvergne : les choix, les postes, la prise de fonction, les gardes, etc.

Le premier conseil est de raisonner en inter-région. La ville pour laquelle tu postules est dite "administrative", c'est-à-dire que c'est dans la faculté de pharmacie de celle-ci que ton dossier sera géré pendant ton internat et que tu devras t'inscrire. Cela ne signifie pas que tu seras dans cette ville ou une de ses périphéries au 1^{er} semestre ou aux suivants. Afin de te situer au sein de la promotion, il faut que tu regardes ton rang à Lyon, Grenoble et Clermont. Si d'après les simulations, tu es dans les derniers de ton premier choix mais que tu tiens à faire ton internat en Rhône Alpes Auvergne, postule pour les 3 villes de l'inter-région.

La répartition des postes pour le semestre d'hiver aura lieu le mercredi 11 octobre 2017. Elle a lieu à la faculté de Pharmacie de Lyon, de 13h à 18h environ. Attention la date annoncée est susceptible d'être reportée pour les internes de 1^{ère} année (c'est déjà arrivé !), sois donc vigilant et prévois de pouvoir annuler/échanger ton transport et autres réservations si tu viens de loin. Tu trouveras la liste complète des postes ouverts sur le site de l'ARS Auvergne Rhône Alpes quelques temps après la commission d'ouverture des postes, qui se tiendra le 21 septembre 2017 : <http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/Je-suis-interneet-pharmacie-biologie-odontologie-en-Auvergne-Rhone-Alpes.40759.0.html>.

Les choix sont assez impressionnant la 1^{ère} fois car tous les internes sont réunis dans un amphi. Les internes des 4 promotions sont appelés un par un par ordre d'ancienneté et de classement. Il faudra que tu aies la liste imprimée des postes à pourvoir et que tu coches au fur et à mesure les postes choisis par les autres internes pour savoir ce qu'il te restera au moment de choisir. Quand viendra ton tour : pas de panique, regarde bien tous les postes qu'il te reste, prend le temps de réfléchir et annonce ton choix en bas de l'amphi! Concernant les postes restant accessibles aux internes de 1^{ère} année, c'est très variable d'une année à l'autre et donc difficile à prévoir... Certains internes te conseilleront de débiter ton internat (si possible) par un semestre en agrément "DM et stérilisation" ou "Economie et vigilances de la santé" : Ces postes sont moins nombreux que les postes "pharmacie clinique".

Pour valider votre maquette PH il faut valider les 4 domaines (le dernier est "Préparations et contrôles") au cours des 4 ans. Pour les filières PIBM (choix après la 2^{ème} année) et IPR, la maquette à valider est différente. Avant la répartition, une plateforme sur laquelle les internes font des pré-choix est ouverte à l'adresse suivante : plateforme.siphil.fr. Une fois ton affectation définitive, le bureau du SIPHL t'invitera à t'enregistrer sur la plateforme et ainsi tu accèderas aux simulations et pourras envisager la répartition plus sereinement (check bien tes mails fin septembre début octobre et aussi les Spams).



SIPHL

Pour ton 1^{er} semestre, il est probable que tu sois dans un CH en périphérie (plus ou moins éloigné de ton CHU de rattachement). Cela ne veut pas dire que ce sont des postes moins intéressants. Souvent ce sont des postes polyvalents et l'équipe y est restreinte, profite-en pour découvrir le métier d'interne en Pharmacie. Une fois encore cela dépend des choix des internes des années supérieures.

Concernant les places à l'internat, les sites de Lyon HEH et Lyon Sud ont un internat, et presque toutes les périphéries, dont Saint-Etienne, ont des places pour les internes en pharmacie. Il faut contacter la DAM de l'établissement, pour connaître le nom du doyen de l'internat (en général un interne en médecine de semestre avancé) qui s'occupe de gérer la répartition des places d'internat du CH(U). Parfois contacter la DAM suffit (c'est elle qui s'en charge).

Concernant les gardes, tu peux être affecté sur un site comprenant déjà un service de garde. Dans ce cas, tu participeras d'office au pool de garde du site. Si tu es en périphérie, regarde sur la fiche de poste (disponible sur le site de l'ARS et la plateforme SIPHL) pour savoir si ton service autorise les gardes sur d'autres sites (CHU). Le profil autorisé peut être « complet » ou « weekend » (gardes sans repos de sécurité le lendemain : vendredi, samedi et veille de férié). Attention : depuis l'application de la réforme du temps de travail des internes en novembre 2015, l'interne doit récupérer sous forme de « jour off » ses gardes de vendredi, samedi et veilles de férié, c'est-à-dire qu'il doit poser des jours de récupération dans son service suite à ses gardes. De ce fait, quasiment plus aucun CH de périphérie n'autorise de profil « complet » et un nombre restreint d'entre eux autorise le profil « week-end ».

Ecoute attentivement dans l'amphi le jour des choix les informations qui seront données par les représentants des internes de chaque ville !! Dans tous les cas, une formation préalable à la prise de garde est assurée sur chaque site généralement durant les 15 premiers jours de stage. Le choix des gardes s'effectuera via la plateforme du SIPHL à l'issue des choix. Le jour des choix les représentants des différents syndicats d'internes en pharmacie seront présents en bas de l'amphi : n'hésite pas à venir nous voir.

Pour prendre tes fonctions, ton CH(U) te demandera de constituer un dossier. Pour les internes rattachés à Lyon, tu devras également constituer un dossier pour le siège des HCL même si tu es en périphérie. Ce dossier comporte un certificat d'aptitude et un certificat médical qui doit être signé par un praticien hospitalier agréé. Présente-toi dans un hôpital des HCL et trouve un service où un PH accepte de signer tes papiers. En périphérie, c'est parfois encadré par le service de médecine du travail. Tu devras également fournir un extrait de casier n°3, tu peux le demander à l'avance mais pas de précipitation, il n'est valable que 3 mois! (<http://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>). Renseigne une adresse mail qui n'est pas celle que tu utilises pour les spams lors des choix d'affectation sur la plateforme du CNG. C'est via l'adresse mail que tu donnes que toutes les informations te seront communiquées suite à ton affectation définitive. Si tu as d'autres questions n'hésite pas à revenir vers nous en nous contactant à l'adresse suivante : vppharmacie@siphl.fr

Caroline, Charlotte, Sophie et Vincent

VP Pharmacie Hospitalière du SIPHL

& Mathieu

Co-Président du SIPHL



Petit lexique :

- ARS : Agence Régionale de Santé
- CH : Centre Hospitalier
- CHLS : Centre Hospitalier de Lyon Sud
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- CNG : Centre National de Gestion
- DAM : Direction des Affaires Médicales
- HCL : Hospices Civils de Lyon
- HEH : Hôpital Edouard Herriot
- IPR : Innovation Pharmaceutique et Recherche
- PH : Pharmacie Hospitalière
- PIBM : Pharmacie Industrielle et Bio-Médicale
- RAA : Rhône Alpes Auvergne
- SIPHL : Syndicat des Internes en Pharmacie de Lyon
- VP : Vice-Président